



IMPATIENS GLANDULIFERA

Noms communs : Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine glanduleuse, Impatiente de l'Himalaya

Catégorie : FLORE

Famille : *Balsaminaceae*

Milieu : Ripisylve, berges de cours d'eau, fossés, talus humides, friches humides

Origine géographique : Ouest de l'Himalaya - (Cachemire au Népal)

Nom Anglais : Himalayan balsam

Auteur : Royle, 1835

Introduction en France : métropole

MODALITÉS DE GESTION

L'arrachage manuel de cette plante annuelle, en essayant d'extraire l'appareil racinaire peu développé, semble être la méthode la plus efficace et certainement la plus douce pour le milieu. Cette méthode est envisageable pour de petites surfaces colonisées. Ces méthodes de gestion seront d'autant plus efficaces à moyen et long terme si elles se déroulent avant la floraison et sont accompagnées de travaux de renaturation des sites affectés. Par exemple, le reboisement des ripisylves à l'aide d'essences locales et adaptées (saules, aulnes, etc.) peut freiner, voire empêcher, le retour de la Balsamine géante (CBN Bailleul). Pour des surfaces colonisées plus importantes, le fauchage est la méthode de gestion la plus efficace connue à ce jour. Celui-ci doit se réaliser juste avant la floraison pour éviter la formation et dispersion des graines. Il est impératif de faucher la plante en dessous du premier nœud pour éviter toute repousse. Il est recommandé de pratiquer un deuxième fauchage 3 à 4 semaines après le premier passage (CBN Bailleul, Sarat *et al.*, 2015).

Ces deux types d'opération sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs de Balsamine géante du milieu et d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol (la viabilité des graines est estimée à quelques années) (CBN Bailleul).

- [Interventions de gestion de la Balsamine de l'Himalaya sur le bassin versant de la Graine \(Haute-Vienne\)](#)
- [Bonnes pratiques de gestion - Service public de Wallonie - CIEI](#)
- [Eradication de la Balsamine de l'Himalaya par arrachage manuel sur plusieurs sites de la Risle \(Eure\)](#)

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

La Balsamine de l'Himalaya a été introduite en Europe au XIX^{ème} siècle, au jardin botanique de Kew en 1839, comme plante mellifère et ornementale. En France, l'espèce est observée à partir du début du XX^{ème} siècle en bordure de cours d'eau, dans la plaine du Rhin et des Vosges, ainsi que dans le Massif central et les Pyrénées. Elle est devenue invasive depuis environ 50 ans (Muller, 2004 ; Fried, 2012).

Les colonies de Balsamine de l'Himalaya conduisent à une augmentation de l'érosion des berges et des terrasses en hiver, lors de la disparition de la plante, laissant le sol quasi à nu. Sa masse luxuriante en bordure des rivières entrave l'évacuation de l'eau lors des phases de crues. Les peuplements monospécifiques de Balsamine de l'Himalaya peuvent entraîner une baisse de la diversité floristique des zones alluviales et rivulaires (disparition locale de 12 à 25 % des espèces initialement présentes). Les espèces héliophiles de petite taille sont en particulier concernées par l'ombrage créé par les peuplements denses de balsamine. Ses fleurs, très riches en nectar, attirent de nombreux insectes pollinisateurs qui sont ainsi détournés des plantes indigènes, ce qui peut affecter leur succès reproducteur (baisse du nombre de graines produites) (Fried, 2012, Muller, 2004).

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Christophe Pineau (Cerema Ouest), Laurent Chabrol (Conservatoire botanique national du Massif central)

Date de rédaction : 26/07/2017, version 3 (mise à jour réglementaire et liens 22/02/2021)

PRODUCT DESCRIPTION

[Interventions de gestion de la Balsamine de l'Himalaya sur le bassin versant de la Graine \(Haute-Vienne\)](#)

[Eradication de la Balsamine de l'Himalaya par arrachage manuel sur plusieurs sites de la Risle \(Eure\)](#)

[Bonnes pratiques de gestion - Service public de Wallonie - CIEIFCBN](#)

[FCEN](#)

[CEN LR - Life + Lag'Nature](#)

[ONEMA Nord-Est](#)

[IBMA](#)

[CBN Bailleul](#)

[NOBANIS](#)

[Canton de Vaud](#)

[INPN](#)

[SPW Wallonie](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[GB NNS](#)

[EASIN](#)

[Bartomeus, I., Vilà, M., & Steffan-Dewenter, I. \(2010\). Combined effects of *Impatiens glandulifera* invasion and landscape structure on native plant pollination. *Journal of Ecology*, 98\(2\), 440-450. <http://doi.org/10.1111/j.1365-2745.2009.01629.x>](#)

[Combe D.E. 1956 - Notes on some British plants seen in Austria. *Veröffentlichungen des Geobotanisches Institut*, 35 : 128-137, Zürich.](#)

[Fried G. 2012. *Guide des plantes invasives*. Belin, Paris, 272 pp.](#)

[Helmisaari H. 2010 - Nobanis, invasive alien species fact sheet : *Impatiens glandulifera*. 10 pp.](#)

[Muller S. \(coord.\). 2004. *Plantes invasives en France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 168 pp.](#)

[Sarat E., Mazaubert E., Dutartre A., Poulet N. et Soubeyran Y. 2015. *LEs espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion*.](#)

[Volume 2 - Expériences de gestion. Onema. Collection comprendre pour agir. 240 pp.](#)

[Service Public de Wallonie. Sans date. *La Balsamine de l'Himalaya*. SPW Publications. 2 pp.](#)

[EPPO - Analyse de risque](#)

[Risks and management of non-native Impatiens species in the Netherlands - Technical](#)

[Report](#) Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#)

[Espèce inscrite sur la liste de l'Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain](#)

CITATION

CDR EEE. 2017. *Impatiens glandulifera*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

